



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 067-18 C

Objet : *RD - Approbation des tarifs d'entrée et de prestation à la piscine de Buisson Rond à compter du 25 juin 2018*
Abrogation de la délibération n° 051-16 C du 31 mars 2016

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Mornand à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 17

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Dupier - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 067-18 C

objet **RD - Approbation des tarifs d'entrée et de prestation à la piscine de Buisson Rond à compter du 25 juin 2018**

Abrogation de la délibération n° 051-16 C du 31 mars 2016

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que les principaux tarifs d'entrée ou prestation sont inchangés depuis 2015, voire 2012 ou 2009 pour certains abonnements ou prestations, un simple ajustement tarifaire étant intervenu en 2016. Dans ce contexte, et en complément des efforts de maîtrise des coûts de fonctionnement, il est proposé d'appliquer une hausse tarifaire générale mais contenue qui permettra de maintenir un taux de couverture à minima à 42 % des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un positionnement tarifaire favorable et compétitif au regard des pratiques tarifaires constatées dans les autres piscines voisines.

Par ailleurs, la Cour des comptes a établi un rapport national relatif à la gestion des piscines publiques préconisant de faire porter les coûts d'exploitation davantage sur les usagers plutôt que sur les contribuables.

Tenant compte de l'ensemble de ces requêtes, les tarifs d'entrée à l'unité progressent entre 0,20 € et 0,30 € et sont ensuite déclinés pour les abonnements de manière à maintenir une remise équivalente aux tarifs actuels (pourcentage de réduction identique).

Pour les tarifs incluant une prestation, une part du coût du service est intégrée dans le tarif pour ce qui concerne les prestations de type cours de natation, aquagym, gym en salle, stables depuis 2012 et qui progressent ainsi de 0,70 € par cours.

Une exception concerne les tarifs d'entrée pour les scolaires qui, même s'ils incluent la mise à disposition d'un éducateur par classe, n'augmentent que de 0,10 € par entrée, dans un objectif d'intérêt général.

Deux nouveaux tarifs complètent la grille : un tarif abonnement pour 15 séances de sauna hammam qui se substitue à 2 formules de 12 ou 24 unités moins adaptées à la demande, et un tarif attestation de natation qui valorise la prestation d'un maître-nageur mis à disposition pour la délivrance d'attestations de capacité.

Pour information, le coût usager 2017 de la piscine de Buisson Rond (toutes catégories d'usagers confondues) est de 7,36 € et la recette moyenne par usager (toutes catégories d'usagers confondues) est de 2,97 €.

La nouvelle grille tarifaire jointe sera applicable à compter du 25 juin 2018.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 051-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016,

Vu l'avis de la commission chargée des équipements collectifs du 6 avril 2018,

Vu l'avis de la CCSP thématique « équipements collectifs d'agglomération » du 26 avril 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n°051-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016,

Article 2 : **approuve** la grille tarifaire d'entrée et de prestation de la piscine de Buisson Rond jointe en annexe, applicable à compter du 25 juin 2018,

Article 3 : précise que les tarifs relatifs aux cours sont applicables à compter du 1^{er} juin 2018 uniquement pour les cours dispensés à compter du 25 juin 2018.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 067-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des tarifs d'entrée et de prestation à la piscine de Buisson Rond à compter du 25 juin 2018

Abrogation de la délibération n° 051-16 C du 31 mars 2016

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Grille tarifaire piscine;Grille;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20887H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20887H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018